

Le CPI se réunit à Trèves : au-delà des frontières pour la paix et la démocratie

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) s'est réuni ce vendredi au ERA Conference Centre à Trèves pour sa 70^{ème} séance plénière. La Rhénanie-Palatinat assure la présidence du CPI de la Grande Région pour les années 2023 et 2024. À l'initiative de la présidence rhénano-palatine du CPI, la séance a débuté par un débat sur le conflit au Proche-Orient.

Le Président du Landtag, Hendrik Hering, a déclaré : « En ces temps, il est plus important que jamais de conclure des alliances – au-delà des frontières – afin de nous engager ensemble par tous les moyens pour la paix et la pérennité de la démocratie. » Ce n'est pas seulement en Allemagne qu'il y a un problème d'antisémitisme majeur et croissant. C'est pourquoi, il faut des approches transfrontalières dans la culture du souvenir et l'éducation à la démocratie. Cette année, le CPI avait adopté une recommandation pour une éducation commune à la démocratie dans la Grande Région. La recommandation traite de la culture du souvenir transfrontalière. Le CPI recommande entre autres de développer le domaine de l'éducation politique pour les jeunes dans la Grande Région et de concevoir le domaine de recherche sur le traitement de l'histoire vécue en commun dans la Grande Région au-delà des frontières.

Coopération du CPI avec d'autres assemblées transfrontalières

L'un des thèmes principaux de la séance plénière était le renforcement de la coopération du CPI avec d'autres assemblées transfrontalières. Les parlementaires ont discuté de la coopération avec le Conseil Rhénan, l'Assemblée Interparlementaire Benelux (Parlement Benelux) et l'Assemblée balte (Baltic Assembly).

Discussion sur des projets de recommandation dans le domaine des transports et de la communication

En outre, les membres du CPI ont discuté de plusieurs projets de recommandation. Il a notamment été question du fret ferroviaire transfrontalier au sein de la Grande Région et d'une liaison ferroviaire directe entre Paris et Berlin via Sarrebruck.

Contexte : Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)

Le CPI a été créé en 1986. Il s'agit d'une assemblée parlementaire consultative de la Grande Région qui formule des recommandations. La Grande Région se compose de la Rhénanie-Palatinat, la Sarre, la Lorraine dans la région française du Grand Est, le Grand-Duché de Luxembourg, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Communauté germanophone de Belgique. Le CPI est composé de président(e)s et de représentant(e)s des parlements régionaux des régions partenaires. Les séances plénières ont lieu deux fois par an. Dans six commissions thématiques, les membres du CPI élaborent des recommandations communes, que le CPI adresse aux exécutifs des régions partenaires.

La mission du CPI :

- Promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région à travers une étroite coopération transfrontalière
- Développer des perspectives de la coopération transfrontalière pour les thèmes dans le domaine de compétences des différentes régions
- Accompagner les activités du Sommet des Exécutifs